

Rapport sur la situation financière 2023

**Epona, Société d'assurance générale
des animaux SA**

Rapport sur la situation financière

Le présent document constitue le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2023 de la société Epona, Société d'assurance générale des animaux SA (ci-après « Epona » ou la société). Il est établi conformément à la Circulaire FINMA 2016/2 « Publication – assureurs (public disclosure) ».

Le présent rapport contient des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur l'exercice sous revue et des comparaisons avec l'exercice précédent.

Le document est rédigé de telle sorte qu'il soit compréhensible pour les preneurs d'assurance et les autres ayants-droits. Il comporte les chapitres suivants :

1. Résumé
2. Activités
3. Résultats
4. Gouvernance, gestion des risques et système de contrôle interne
5. Profil de risque
6. Evaluation
7. Gestion du capital
8. Solvabilité
9. Signatures
10. Annexes

Auteurs:

Julie Besson
Emilie Guillaume

1	Résumé	5
1.1	Présentation de la société	5
1.2	Principaux résultats	5
2	Activités de l'entreprise	6
2.1	Historique et objectifs	6
2.1.1	Historique	6
2.1.2	Objectifs	6
2.2	Organisation	7
2.3	Actionnariat	7
2.4	Organe de révision externe	7
3	Résultats de l'entreprise.....	8
3.1	Résultat technique.....	8
3.1.1	Produits d'assurance	8
3.1.2	Charges des sinistres	8
3.1.3	Frais d'acquisition et de gestion	9
3.1.4	Total des charges de l'activité technique.....	9
3.2	Résultat financier.....	9
3.2.1	Produits des placements	9
3.2.2	Charges financières et frais de gestion des placements.....	11
3.2.3	Résultat annuel.....	12
4	Gouvernance et gestion des risques	13
4.1	Conseil d'administration	13
4.2	Direction générale et Comité de direction	14
4.3	Fonctions spécifiques et lignes de défense	15
4.3.1	Les lignes de défense	15
4.3.2	Fonction compliance	15
4.3.3	Fonction risque.....	16
4.3.4	Audit interne	16
4.4	Système de contrôle interne (SCI)	16
5	Profil de risque	18
5.1	Risque d'assurance	18
5.2	Risque de marché	18
5.3	Risque de crédit.....	19
5.4	Risque opérationnel.....	19
5.5	Autres risques importants	20
5.6	Exposition aux risques durant l'exercice 2023	20
5.7	Concentration de risques durant l'exercice 2023	21
5.7.1	Risque de marché	22
5.7.2	Risque d'assurance	22

5.7.3	Risque stratégique	22
6	Evaluation	23
6.1	Valeur des actifs conforme au marché	23
6.2	Valeur des engagements d'assurance conforme au marché	24
6.3	Montant minimum	24
6.4	Valeur des autres engagements conforme au marché.....	25
7	Gestion du capital.....	26
7.1	Planification du capital.....	26
7.2	Fonds propres.....	26
8	Solvabilité	27
8.1	Résultats principaux du SST	27
8.2	Capital cible	27
8.3	Capital porteur de risque.....	28
9	Signatures.....	28
10	Annexes.....	29
10.1	Annexe 1 : Modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise »	29
10.2	Annexe 2 : Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié ».....	30
10.3	Annexe 3 : Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »	31
10.4	Annexe 4 : Rapport de l'organe de révision avec comptes annuels	32

1 Résumé

1.1 Présentation de la société

La société Epona, Société d'assurance générale des animaux SA a été inscrite au Registre du commerce le 3 mai 2021 et a obtenu une licence pour l'exploitation de la branche d'assurance B9 le 16 décembre 2021. Cette société a repris par transfert des activités, du patrimoine et des actifs et passifs avec effet au 31 décembre 2021, l'essentiel des activités d'Epona société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux (ci-après : « la Coopérative »), à l'exception de quelques contrats de preneurs d'assurances domiciliés au Liechtenstein se terminant au 31 janvier 2022 et qui représentent une fraction très marginale du portefeuille. Jusqu'à la date du transfert de patrimoine de la Coopérative le 31 décembre 2021, Epona SA n'exerçait pas d'activité d'assurance mais détenait un immeuble d'exploitation. L'activité d'assurance a débuté au 1er janvier 2022.

L'année 2023, étant la seconde année d'exploitation, a été marquée par le rachat à 100 % des parts de la société par le Groupe Vaudoise Assurances.

Epona est une compagnie d'assurance basée à Lausanne, spécialisée dans l'assurance des animaux, et opérant en tant que compagnie d'assurances dommages. Les produits offerts par la société à la date de référence du présent rapport couvrent en particulier les frais de traitement vétérinaires ainsi que les indemnités de décès et d'invalidité pour certaines catégories particulières d'animaux. Les contrats d'assurance peuvent être individuels ou collectifs, à durée indéterminée ou temporaires. La société assure des animaux dans toute la Suisse et le Liechtenstein, avec la possibilité de conclure certains contrats sur mesure en fonction de besoins spécifiques.

Certains retraitements ont été effectués dans les chiffres comparatifs 2022 dans le cadre de l'homogénéisation de la présentation des comptes de Groupe Vaudoise Assurances. Ils sont détaillés à l'annexe des comptes annuels en note 4.

1.2 Principaux résultats

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Primes brutes	14 309	14 717	- 408	- 3 %
Charges des sinistres : montants payés bruts	- 11 307	- 15 107	3 800	- 34 %
Total des frais d'acquisition et de gestion	- 5 175	- 5 112	- 63	1 %
Résultat de l'exercice	309	- 974	1 283	415 %
Provisions techniques brutes	8 511	9 975	- 1 464	- 17 %
Placements	13 394	12 941	453	3 %
Fonds propres	6 295	5 986	309	5 %
Capital cible selon le SST	3 017	3 185	- 168	- 6 %
Capital porteur de risque selon le SST	5 635	5 285	350	6 %
Quotient SST (en %)	187 %	166 %	21 %	11 %

2 Activités de l'entreprise

2.1 Historique et objectifs

2.1.1 Historique

Epona est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance des animaux. Les produits offerts par la société couvrent en particulier les frais de traitement vétérinaires ainsi que les indemnités de décès et d'invalidité pour certaines catégories particulières d'animaux. La société assure des animaux dans toute la Suisse et le Liechtenstein.

Les principaux segments d'affaires sont ceux des chevaux et des animaux de compagnie (chiens et chats) qui représentent près de 99% des primes émises.

2021 a vu la naissance de la nouvelle Epona SA et la reprise - par transfert des activités, du patrimoine et des actifs et passifs avec effet au 31 décembre 2021 - de l'essentiel des activités de la Coopérative. 2022 a été la première année d'exploitation de l'activité d'assurance de la société et a été caractérisée par l'assainissement de la situation financière et opérationnelle de la société.

En 2023, l'assainissement de la situation financière d'Epona s'est poursuivi, entraînant certes une baisse du volume des primes mais une amélioration de la sinistralité :

- Mise sur le marché de nouveaux produits plus rentables
- Campagnes d'augmentation tarifaire ou de mutation vers des produits de nouvelle génération
- Assainissements de polices déficitaires ainsi que la résiliation de contrats de clients avec de très mauvais rendements
- Maintien des délais opérationnels de réponse et de traitement très satisfaisants
- Amélioration de la qualité de service et de la satisfaction clients
- Poursuite des synergies avec le groupe Vaudoise.

2.1.2 Objectifs

L'objectif d'Epona demeure de conserver une marque attractive tout en retrouvant un niveau de rentabilité adéquat.

En 2023, comme en 2022, Epona est réassurée selon un traité en quote-part de 90 % auprès de Vaudoise Générale, Société d'assurance SA, appartenant au Groupe Vaudoise Assurances.

Epona vise un développement sain de son portefeuille et entend poursuivre les mesures visant à améliorer la rentabilité. La cible à moyen terme est un retour à la profitabilité pour la fin de l'exercice 2024.

2.2 Organisation

Epona est basée à Lausanne. Les organes dirigeants sont composés de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de la Direction générale. Au 31 décembre 2023, le nombre de collaborateurs est de 36, représentant 31,6 EPT. Epona dispose de son propre réseau d'agents, spécialisés dans le domaine des chevaux. Epona collabore avec de nombreux courtiers indépendants et agents de compagnies d'assurances multibranches ainsi qu'avec les vétérinaires, les éleveurs et les spécialistes de la branche animalière. Tous les collaborateurs sont spécifiquement qualifiés et prêts à prendre en charge avec empathie et efficacité la gestion complète des activités liées au métier d'assureur animalier.

2.3 Actionnariat

Vaudoise Assurances Holding SA ayant racheté à fin 2023 les 3'035 actions détenues par Epona, société coopérative mutuelle générale des animaux ; Epona SA fait désormais partie du Groupe Vaudoise Assurances à 100 %.

2.4 Organe de révision externe

Les comptes annuels d'Epona pour l'exercice sous revue ont été révisés par la société d'audit Ernst & Young SA, à Lausanne, selon les principes du contrôle ordinaire du code des obligations.

L'auditeur responsable est Monsieur Blaise Wägli.

Les comptes annuels audités pour l'exercice 2023 figurent en annexe à ce rapport.

3 Résultats de l'entreprise

3.1 Résultat technique

3.1.1 Produits d'assurance

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Primes brutes	14 309	14 717	- 408	- 3 %
Primes brutes cédées aux réassureurs	- 13 128	- 13 198	70	- 1 %
Primes pour propre compte	1 181	1 519	- 338	- 29 %
Variation des reports de primes	125	296	- 171	- 137 %
Variation des reports de primes : part des réassureurs	- 207	- 266	59	- 29 %
Primes acquises pour propre compte	1 099	1 549	- 450	- 41 %
Autres produits de l'activité d'assurance	56	50	6	11 %
Total des produits de l'activité technique d'assurance	1 155	1 599	- 444	- 38 %

Les primes brutes 2023 sont en diminution de 3 %. Les différentes mesures d'assainissement du portefeuille et d'adaptation des produits lancées au cours des exercices 2022 et 2023 ont entraîné de nombreuses résiliations de contrats. Ces résiliations ont été compensées en partie par des primes générées par les nouvelles affaires et des augmentations de primes résultant des nouvelles tarifications.

Les primes cédées aux réassureurs représentent 92 % des primes brutes en 2023 contre 90 % en 2022.

3.1.2 Charges des sinistres

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Charges des sinistres : montants payés bruts	- 11 307	- 15 107	3 800	- 34 %
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs	10 076	13 475	- 3 399	- 34 %
Variation des provisions techniques	1 234	- 123	1 357	110 %
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	- 949	597	- 1 546	163 %
Charges de sinistres pour propre compte	- 946	- 1 158	212	- 22 %

Les montants de sinistres payés bruts ont diminué de 34 % et les provisions techniques ont été dissoutes pour CHF 1'234'203 en 2023 (contre une constitution de CHF 123'344 en 2022). Les assainissements et adaptations de produits amorcés en 2022, se sont poursuivis en 2023 et ont permis de revenir à une sinistralité maîtrisée.

Les sinistres et provisions techniques cédés aux réassureurs représentent 91 % des charges des sinistres brutes (paiements et provisions techniques) au 31.12.2023 contre 92 % au 31.12.2022.

Globalement, les charges de sinistres pour propre compte de CHF 945'878 représentent un taux de sinistre (loss ratio) brut de 70 % (101 % en 2022) et net de 82 % (contre 81 % en 2022).

3.1.3 Frais d'acquisition et de gestion

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Frais d'acquisition et de gestion	- 5 175	- 5 112	- 63	1 %
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	4 711	5 299	- 588	- 12 %
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	- 464	187	- 651	140 %

Les frais d'acquisition et de gestion sont relativement stables (augmentation de 1 %).

La part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion s'élève à 91 % contre 99 % en 2022. En effet, dès 2023, le taux de commissionnement du traité a été aligné au taux de quote-part alors qu'en 2022 il s'agissait du 40 % des primes.

Globalement, les frais d'acquisition et de gestion pour propre compte représentent un taux de frais (cost ratio) brut de 36 % (contre 34 % en 2022) et net de 40 % (contre -12 % en 2022).

3.1.4 Total des charges de l'activité technique

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Charges de sinistres pour propre compte	- 946	- 1 158	212	- 22 %
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	- 464	187	- 651	140 %
Autres charges techniques pour propre compte	- 27	0	- 27	100 %
Total des charges de l'activité technique	- 1 437	- 971	- 678	32 %

Globalement, le total des charges de l'activité technique de CHF 1'437'508 représente un ratio combiné (combined ratio) brut de 105% (contre 135% en 2022) et net 124% (contre 61% en 2022).

3.2 Résultat financier

3.2.1 Produits des placements

Les produits des placements sont constitués des revenus obtenus sur les placements (essentiellement les revenus sur les fonds de placements) et des plus-values non-réalisées sur les titres en portefeuille.

Globalement, les produits des placements sont en très forte augmentation par rapport à 2022 et ils se composent comme suit :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Produits des placements				
<i>Revenus des placements</i>	120	70	50	42 %
<i>Plus-values non réalisées</i>	643	0	643	100 %
Total des produits des placements	763	70	693	91 %

Les revenus des placements ont fortement augmenté par rapport à 2022, essentiellement du fait des fonds immobiliers et des fonds de placements du marché monétaire.

La répartition des revenus des placements par catégorie d'actifs se présente de la manière suivante :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Revenus des placements				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	20	9	11	57 %
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	30	28	2	8 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	34	30	4	12 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	35	3	32	91 %
Total des revenus des placements	120	70	50	42 %

Les plus-values non réalisées ont très fortement augmenté en 2023. En effet en 2022, année suivant le reprise des placements de la Coopérative, les marchés financiers ont réalisés de très mauvaises performances, ce qui avait abouti uniquement à des moins-values non réalisées.

La répartition des plus-values non réalisées par catégorie d'actifs se présente comme suit :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Plus-values non réalisées				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	51	0	51	100 %
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	471	0	471	100 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	121	0	121	100 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	0	0	0	N/A
Total des plus-values non réalisées	643	0	643	100 %

3.2.2 Charges financières et frais de gestion des placements

Les charges financières et frais de gestion des placements comprennent les coûts liés à la gestion de la fortune, les moins-values non-réalisées sur les titres en portefeuille ainsi que les moins-values réalisées sur la vente de titres.

Globalement, les charges financières et frais de gestion des placements ont chuté de 90 % par rapport à 2022 qui avait connu une détérioration globale sur les marchés financiers, entraînant une augmentation considérable des moins-values non-réalisées.

Les charges financières et frais de gestion des placements se composent comme suit :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Charges financières et frais de gestion des placements				
<i>Frais de gestion</i>	- 28	- 29	1	- 2 %
<i>Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation</i>	- 50	- 1 625	1 575	- 97 %
<i>Moins-values réalisées</i>	- 82	- 6	- 76	1275 %
Total des charges financières et frais de gestion des placements	- 161	- 1 660	1 499	- 90 %

Les frais de gestion de fortune sont relativement stables par rapport à l'an passé (tout comme le niveau et la composition des actifs sous gestion).

Les moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation ont été beaucoup moins élevée par rapport à 2022 du fait de l'amélioration globale de la situation sur les marchés financiers en 2023.

La répartition des moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation par catégorie d'actifs se présente comme suit :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	0	- 233	233	- 100 %
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	- 38	- 991	953	- 96 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	- 11	- 394	383	- 97 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	- 1	- 7	6	- 87 %
Total des moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	- 50	- 1 625	1 575	- 97 %

Alors que pratiquement toutes les classes d'actifs avaient été impactées par des moins-values réalisées en 2022, et notamment les fonds de placements en titres à revenu fixe, la situation améliorée sur les marchés financiers en 2023 a eu pour conséquence un net recul des moins-values réalisées.

La répartition des moins-values réalisées par catégorie d'actifs en comparaison avec 2022 se présente comme suit :

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Moins-values réalisées				
<i>Fonds de placements immobiliers</i>	0	0	0	N/A
<i>Fonds de placements en titres à revenu fixe</i>	- 82	0	- 82	100 %
<i>Fonds de placements en actions</i>	0	- 5	5	- 100 %
<i>Fonds de placements du marché monétaire</i>	0	- 1	1	- 100 %
Total des moins-values réalisées	- 82	- 6	- 76	1272 %

3.2.3 Résultat annuel

L'exercice comptable 2023 se solde par une perte technique d'assurance de CHF -282'642. Toutefois, l'évolution très favorable des marchés a généré un résultat de placements et sur autres éléments financiers positif de CHF 595'859 faisant passer l'exercice 2023 d'une perte technique à un bénéfice net après impôts de CHF 308'923, après une perte nette de près de CHF -974'344 en 2022.

Afin de compenser une partie du report de perte au bilan, l'Assemblée générale tenue en mars 2024, a décidé de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 2023 et de reporter le bénéfice au bilan.

4 Gouvernance et gestion des risques

4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (ci-après « le Conseil ») exerce la haute direction et surveillance de la société. D'un point de vue de la gestion des risques et de la compliance, le Conseil :

- Décide de la stratégie des risques et de la propension aux risques (ci-après « concept-cadre pour la gestion des risques ») à l'échelle de l'entreprise ;
- Supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux ;
- Est responsable du caractère approprié de l'environnement de contrôle et de risque au sein de l'entreprise et veille à ce que l'entreprise dispose et maintienne un système de contrôle interne (SCI) en adéquation avec ses activités, sa propension et sa tolérance aux risques ;
- Examine au moins une fois par an l'évaluation des risques établie par la Fonction risque et la qualité du SCI par le biais des informations et documents remis par le Comité Risques et Compliance ;
- Examine au moins une fois par an les activités de la Fonction compliance par le biais des informations et documents remis par le Comité Risques et Compliance.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et ses séances font l'objet d'un procès-verbal.

Il se compose comme suit :

Président : M. Frédéric Traimond
Vice-Présidente : Mme Nathalie Follonier
Membre : M. Pierre Zumwald

La composition du Conseil d'administration est en vigueur depuis le 10 décembre 2021, date de l'entrée au capital d'Epona SA de Vaudoise Assurances Holding SA.

Le Comité Risques et Compliance est un comité intervenant comme soutien à la décision pour le Conseil d'administration. Il a notamment les responsabilités suivantes :

- La discussion du concept-cadre pour la gestion des risques, sa conformité à l'échelle de l'entreprise et la soumission des recommandations correspondantes à l'ensemble de l'organe responsable de la haute direction ;
- La vérification annuelle du concept-cadre pour la gestion des risques et sa conformité à l'échelle de l'entreprise ainsi que l'établissement de recommandations destinées au Conseil pour son éventuelle correction ;
- La surveillance de la mise en œuvre de la stratégie des risques et de la propension aux risques par le Directeur général ;
- La surveillance de la Fonction compliance ;
- L'évaluation de l'efficacité du SCI.

Il est composé de deux membres issus du Conseil d'administration et se réunit au moins 3 fois par an. Ses séances font l'objet d'un procès-verbal.

Il se compose comme suit :

Présidente : Mme Nathalie Follonier
Vice-Président : M. Frédéric Traimond

4.2 Direction générale et Comité de direction

La Direction générale est responsable de la gestion et de la représentation de la société notamment de la gestion opérationnelle ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie. Elle participe à l'élaboration de la stratégie des risques et de la propension aux risques conjointement avec le Conseil d'administration et est responsable de la mise en œuvre de ces derniers. Elle est chargée par le Conseil de mettre en place un SCI documenté qui réponde aux critères d'efficacité, d'efficience et de traçabilité, communiqué à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Le Comité de direction (ci-après « CODIR ») intervient comme soutien au Directeur général sur les sujets touchant à l'activité opérationnelle et la gestion de l'entreprise. Il permet notamment une saine gestion du risque par :

- Un échange régulier sur les problèmes rencontrés et les actions à entreprendre ;
- Une revue des KPIs de l'entreprise ;
- Une présentation des thématiques spécifiques à chaque département.

Le CODIR se réunit au moins une fois par mois et ses séances font l'objet d'un procès-verbal.

La Direction générale et le Comité de direction sont composés comme suit depuis le 1^{er} novembre 2023 :

Directrice générale : Mme Julie Besson, également Directrice du département Service clients et souscription

Membres du CODIR :
M. Emilie Guillaume, Directrice du département finances et administration
M. Dan Cao, Directeur du département prestations, transformation digitale, médical et projets transverses
Mme Christina Schubiger, Directrice du département Développement
Mme Mélanie Robyr Jaques, Responsable Legal & Compliance
Mme Aurélia Kunt, Responsable IT & Business analyse

4.3 Fonctions spécifiques et lignes de défense

Dès le 1^{er} décembre 2022, la responsabilité des fonctions risque et compliance, ainsi que les tâches spécifiques de ces dernières, est attribuée au Responsable Legal et Compliance, lequel bénéficie toujours du soutien des entités spécifiques de la Vaudoise.

4.3.1 Les lignes de défense

Le concept des 3 lignes de défense est le suivant :

Ligne de défense	But	Personnes concernées
1^{re} ligne de défense	Intégrée dans les opérations journalières, elle a pour but d'identifier, d'évaluer, de réduire et de contrôler les risques encourus. Elle doit notamment aussi détecter les nouveaux risques liés aux évolutions réglementaires, technologiques, politiques ou économiques.	CA (lignes directrices) Direction (processus/directives) Collaborateurs (utilisateurs)
2^e ligne de défense	Consiste à surveiller les mesures conçues par la « première ligne de défense » et si nécessaire, à proposer des mesures correctives (ajustement continu et optimisation du concept-cadre de gestion des risques).	Fonction risque et compliance (contrôles/ajustements)
3^e ligne de défense	Donne une évaluation indépendante des deux premières lignes de défense dans la mesure où celles-ci sont importantes pour le contrôle des rapports financiers et pour le respect des prescriptions prudentielles.	Audit interne et Révision externe

4.3.2 Fonction compliance

Les tâches de la Fonction compliance comprennent notamment les activités suivantes :

- Surveiller et recourir aux mesures appropriées dans le but de contribuer à éviter les risques de compliance ;
- Assurer le suivi de toutes les affaires juridiques ;
- Assurer la veille réglementaire ;
- Etablir l'évaluation annuelle du risque de compliance et l'élaboration d'un plan d'action axé sur le risque, remis une fois par an au Comité Risques et Compliance et au Conseil d'administration ;
- Remettre au Comité risques et compliance, en temps utile, des rapports sur les modifications importantes de l'évaluation du risque de compliance ou sur les manquements graves constatés en matière de compliance et les faits de grande portée.

La Fonction compliance respecte les prescriptions de la circulaire FINMA 2017/02 « Gouvernance d'entreprise - assureurs ».

4.3.3 Fonction risque

Les tâches de la Fonction risque comprennent notamment les activités suivantes :

- Etablir et maintenir un dispositif de gestion des risques et de système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'entreprise ;
- Identifier les risques principaux, y compris les cumuls de risques, les évaluer et les revoir périodiquement. Vérifier que les mesures de mitigation et la stratégie de traitement en place soient conformes à l'appétit au risque de l'entreprise ;
- Etablir des rapports sur des positions individuelles ou agrégées de risques et notamment la réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios dans des conditions commerciales défavorables ;
- Coordonner le système de contrôle interne et en assurer le pilotage ;
- Remettre un rapport sur l'évolution du profil de risque de l'entreprise et son activité au moins une fois par an au Comité Risques et Compliance et au Conseil d'administration.
- En cas d'évolution particulière de la situation, la Fonction risque en informe le Comité Risques et Compliance en temps utile.

La Fonction risque respecte les prescriptions de la circulaire FINMA 2017/02 « Gouvernance d'entreprise - assureurs ».

4.3.4 Audit interne

La fonction d'audit interne est assumée par l'Audit interne de la Vaudoise en vertu du « contrat de service entre la Vaudoise Générale et Epona SA du 16 décembre 2021 ». Il est mandaté par le Conseil d'administration et l'étendue de son activité est définie tous les ans conjointement avec le Directeur général et le Comité Risques et Compliance. Il s'attache plus particulièrement aux risques et processus de gouvernance et métier de l'entreprise.

4.4 Système de contrôle interne (SCI)

Le système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- L'efficacité et l'efficience des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et règlements.

Un règlement concernant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne définit les principes pour ces différentes approches ainsi que les responsabilités. Ce règlement est mis à jour en cas de besoin.

Le SCI est validé par le Conseil d'administration.

Le SCI couvre l'ensemble des processus de l'entreprise ainsi que les contrôles au niveau de l'entreprise, qui sont implémentés dans le logiciel ARM et affectés aux responsables de département compétents. Le pilotage des processus de gestion des risques et de contrôle interne est réalisé à l'aide d'un outil applicatif (ARM). Cet outil permet de s'assurer que les procédures en vigueur sont appliquées telles que définies.

Les partenaires choisis font également l'objet d'un suivi rigoureux en matière de contrôle interne.

La mise en œuvre de la gestion des risques et du SCI est du ressort de la Direction, qui s'appuie sur les directeurs des départements métier et sur la Fonction risque et compliance, qui incarnent respectivement la première et la deuxième ligne de défense. L'audit interne indépendant incarne la troisième ligne de défense et fournit au Conseil l'assurance sur la bonne gestion des processus ERM et SCI lors des missions d'audit mandatées par le Conseil.

Sont notamment concernés les points suivants :

- Risques en rapport aux processus (risques SCI)
- Risques clés de l'entreprise
- Mise en place de contrôles
- Contrôle du contrôle par un tiers
- Analyse des contrôles mis en place par la 1^{ère} ligne de défense par une fonction indépendante
- Propositions de mesures correctives

Lors des opérations de pilotage du SCI, les contrôles référencés sont évalués par la première ligne de défense, revus et testés par des binômes (contrôle du contrôle). Dès le 1^{er} décembre 2022, la Fonction risque et compliance se charge des contrôles de second niveau.

Les constats des opérations de pilotage sont documentés et communiqués à la Direction et au Conseil au moyen du rapport annuel des risques.

Le pilotage du SCI prévoit également une revue annuelle réalisée par la deuxième ligne de défense (Fonction risque et compliance), avec le soutien de la Fonction SCI de la Vaudoise. Cette revue consiste en une appréciation de la couverture des risques principaux, affectant l'ensemble des processus de l'entreprise, par des points de contrôle efficaces. Une fois analysé le périmètre de l'environnement de contrôle, la Fonction risque et compliance réalise une évaluation du design et de l'efficacité opérationnelle des points de contrôle sous revue. Cette évaluation est réalisée par échantillonnage. Avec le soutien de la Vaudoise, un rapport concernant cette revue du SCI est réalisé et communiqué au Conseil d'administration annuellement.

5 Profil de risque

Dans le cadre de son activité d'assureur animalier, Epona est confrontée à un certain nombre de risques, soit liés à son activité, soit liés à la situation économique.

5.1 Risque d'assurance

Le risque d'assurance est constitué par le risque lié à la liquidation des provisions techniques, par le risque des nouveaux sinistres attendus pour l'année en cours liés aux primes souscrites ainsi que par celui lié aux sinistres découlant des primes non acquises. La conclusion d'un contrat de réassurance en quote-part dès le 1er juillet 2021 avec une cession de 90 % des sinistres survenus dès cette date permet de réduire sensiblement l'exposition au risque net de réassurance. Ce contrat vient en sus du traité de réassurance en Excess of Loss préexistant et visant à éliminer le risque lié aux sinistres importants. Ce dernier n'a pas été reconduit en 2024.

Les principales composantes du risque d'assurance sont :

- Le risque sur les nouveaux sinistres attendus, qui atteint CHF 276'036
- Le risque de run-off, qui se monte à CHF 208'476
- Le risque lié aux primes non acquises, qui se monte à CHF 107'822

L'agrégation de ces composantes permet une mitigation de l'ordre de 21 % des risques pris individuellement. De ce fait, le risque d'assurance évalué dans le SST 2024 pour déterminer le capital cible représente CHF 465'638.

5.2 Risque de marché

Le risque de marché est lié aux variations des taux d'intérêt, aux éventuels écarts des taux d'intérêt des obligations en portefeuille par rapport aux emprunts sans risque, aux taux de change, aux fluctuations sur les marchés des actions et sur le marché immobilier.

Les principales composantes du risque de marché sont :

- Le risque de taux d'intérêts, qui atteint CHF 600'860
- Le risque de spread, qui atteint CHF 335'870
- Le risque sur le marché des actions, qui atteint CHF 834'540
- Le risque sur le marché immobilier, qui atteint CHF 414'386
- Le risque de change, qui atteint CHF 414'713

L'agrégation de toutes les composantes permet une mitigation de l'ordre de 44 % des risques individuels. De ce fait, le risque de marché pris en compte dans le SST 2024 pour déterminer le capital cible atteint le montant de CHF 1'464'654, en augmentation de 6 % par rapport au SST 2023 en raison de la croissance des placements sur une année.

5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit mesure le risque de défaillance d'une contrepartie, et ce dans tous les postes de l'actif qui sont subordonnés à un remboursement d'une contrepartie.

Le modèle utilisé par Epona correspond au modèle standard, soit l'approche à un facteur du modèle de Merton. Ce modèle vise à définir, pour chaque contrepartie, une distribution du risque de crédit, compte tenu d'un risque de défaillance et d'un risque de migration. L'exposition au risque de chaque contrepartie dépend du montant de l'actif concerné en valeur de marché, et du secteur et du rating de la contrepartie. Pour ce qui est du risque de crédit de la réassurance, l'exposition comprend les provisions cédées ainsi que le risque des nouveaux sinistres, estimé par le biais des primes cédées. Toutes les positions obligataires, bancaires et de réassurance ont été modélisées au moyen du modèle de Merton. Les positions de créances d'assurance et les actifs transitoires (autres débiteurs) sont quant à elles encore modélisées par le biais de l'approche Bâle III.

Le risque de crédit évalué dans le cadre du SST 2024 pour déterminer le capital cible représente CHF 1'200'281.

Une fois agrégés, les risques d'assurance, de marché et de crédit représentent CHF 2'757'064 sur le capital cible.

5.4 Risque opérationnel

Les processus opérationnels sont identifiés, cartographiés et attribués aux responsables de département respectifs dans le logiciel de gestion des risques et SCI ARM.

Les directeurs de département sont responsables d'identifier les risques et d'en assurer le suivi dans l'outil applicatif.

Il existe des contrôles renforcés dès lors que le dédommagement d'un sinistre atteint certains seuils et des analyses du portefeuille sont faites trimestriellement pour identifier les risques éventuels et prendre des mesures de mitigation. Par ailleurs, les sinistres d'un montant égal ou supérieur à CHF 10'000 doivent être annoncés dans le cadre du contrat de réassurance.

Les pertes économiques inhérentes aux fraudes internes ou externes sont à annoncer par tout collaborateur dès le premier franc à la Direction, qui en informe le Conseil d'administration, conformément à la politique de "tolérance zéro" de la société.

Tous les dommages opérationnels sont sauvegardés dans un inventaire tenu par la Fonction risque et compliance et l'avancement des mesures de remédiation est suivi. Cela inclut notamment les mesures opérationnelles implémentées, les dépenses engagées, les montants éventuellement récupérés, les prochaines actions prévues (p.ex. actions en justice, transactions, développement informatiques, adaptations des politiques ou procédures).

En fonction du type de risque réalisé (exemple : erreur humaine, fraude, cyberattaque, indisponibilité de l'outil de production), une phase d'analyse est lancée et, le cas échéant, des mesures spécifiques sont mises en place, notamment :

- Action de correction immédiate
- Activation du plan de continuité des activités
- Information à la FINMA

Durant l'exercice 2023, Epona n'a pas été confrontée à des dégâts significatifs découlant de l'un des risques opérationnels identifiés.

5.5 Autres risques importants

Parmi les autres risques importants, on peut notamment citer :

- Le risque de difficultés financières qui affectent la conjoncture et auraient comme conséquence une baisse importante des affaires.
- Le risque de concentration immobilière sur l'immeuble géré en direct.
- Le risque de concentration de risque sur les provisions cédées aux réassureurs.
- Le risque d'un événement catastrophique lors d'un concours équestre international (tel que le CHI de Genève une fois par an) qui occasionnerait potentiellement un sinistre de plusieurs millions.

Les scénarios listés ont une composante de CHF 499'749 dans le capital porteur de risques.

5.6 Exposition aux risques durant l'exercice 2023

Durant l'exercice sous revue, Epona a été, notamment, exposée aux quatre risques principaux suivants, dans l'ordre du plus au moins élevé.

- Baisse du chiffre d'affaires et risque de non-diversification du portefeuille : Epona est active dans une seule et unique branche d'assurance, elle n'a pas d'alternative à sa croissance et une baisse du volume des affaires se répercuterait directement sur les résultats.
- Ratio de sinistres sur primes déséquilibré : une modification des habitudes de consommation des soins vétérinaires couplée à une augmentation des tarifs vétérinaires pourraient entraîner une hausse des sinistres qui ne serait plus couverts par les primes.
- Perte importante sur les marchés financiers : un crash boursier aurait un impact négatif sur le compte de résultat et pourrait entraîner une forte baisse du ratio SST, voire une sous-couverture des fonds propres.
- Défaillance des systèmes d'information : perte de données ou indisponibilité du système d'exploitation en raison d'une faille de sécurité ou d'un défaut d'approvisionnement en électricité des serveurs pourraient conduire à une immobilisation de l'entreprise et avoir de graves conséquences en termes d'exploitation et de résultats.

Les mesures d'évaluation et de réduction de ces risques sont les suivantes (l'ordre correspond à celui des risques ci-dessus) :

- Baisse du chiffre d'affaires et risque de non-diversification du portefeuille : une analyse constante du marché permet à Epona de répondre aux besoins correspondants de manière rapide et efficace et de profiter de nouvelles opportunités d'affaires en raison de sa petite taille et son organisation agile. De nouveaux produits peuvent rapidement voir le jour, de même que l'arrêt de la vente de certains produits ou des adaptations tarifaires peuvent être mis en œuvre à court terme. Epona s'efforce également d'améliorer constamment les outils permettant une interaction plus rapide et qualitative avec la clientèle.
- Ratio de sinistres sur primes déséquilibré : le plan d'exploitation définit de manière détaillée la politique de réservation. Un traité de réassurance en quote-part a été conclu dès le 1er juillet 2021 avec une cession de 90 % des sinistres survenus dès cette date. La politique d'acceptation des risques limite les sommes sous risque. Une équipe dédiée avec des compétences vétérinaires est en place afin de mieux absorber la complexité du traitement des sinistres. De plus, les dossiers de sinistres complexes sont supervisés par un vétérinaire interne à Epona. Ce dernier est également impliqué dans le cadre de l'acceptation des risques (analyse de verbaux d'acceptation, de rapports vétérinaires et de radiographies). La sinistralité est monitorée mensuellement sur la base de statistiques par espèces d'animaux et par type de sinistre. Les portefeuilles d'assurance dont le ratio ne satisfait pas aux exigences d'Epona font l'objet de mesures d'assainissement ponctuelles.
- Perte importante sur les marchés financiers : les placements sont marqués par une forte diversification à travers des placements collectifs majoritairement en CHF sur la base du profil d'investisseur défini. Un suivi des performances est effectué mensuellement via les relevés de la banque dépositaire. Epona analyse également la note de la banque dépositaire via les agences de notation financière. Epona contacte la banque dépositaire si la note de cette dernière se dégrade et ne correspond plus aux limites admises.
- Défaillance des systèmes d'information : Les prestataires de la société appliquent des standards de sécurité élevés. Afin de garantir une reprise des activités dans les meilleurs délais, Epona a mis en place dans le cadre de son plan de Business Continuity Management une procédure de récupération des données conforme à une durée maximale d'interruption définie. La procédure a fait l'objet de différents tests par le prestataire IT en charge de notre infrastructure.

5.7 Concentration de risques durant l'exercice 2023

Une évolution des marchés financiers défavorable (risque de marché), une tendance à la hausse des habitudes de consommation des preneurs d'assurance corrélée à la hausse des coûts de la médecine vétérinaire non couvertes par les primes encaissées (risque d'assurance) et l'activité spécifique et unique d'Epona dans le secteur de l'assurance animalière (risque stratégique) représentent la principale concentration des risques de l'entreprise.

Ces risques font l'objet d'une propension et d'une tolérance aux risques dont les principes sont définis par le règlement sur la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, revu annuellement.

L'échelle décidée par le Conseil d'administration pour définir la propension aux risques est la suivante : faible - moyenne - élevée. Pour chaque niveau, plusieurs types d'actions sont associées comme mesure de mitigation du risque :

- Eviter : Modifier le processus ou la procédure afin de supprimer l'exposition au risque inhérent
- Réduire : Modifier le processus ou la procédure afin de limiter l'exposition au risque inhérent
- Transférer : Modifier le processus ou la procédure afin de transférer l'exposition au risque inhérent
- Accepter : Assumer et contrôler l'exposition au risque inhérent sans mesure d'atténuation particulière.

5.7.1 Risque de marché

Une évolution négative de la conjoncture économique et des marchés financiers sur le plan régional, national ou global peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de l'entreprise, sa rentabilité et sa capacité à maintenir le capital-actions minimum de CHF 3 mios.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « accepter ».

5.7.2 Risque d'assurance

Des faits et des circonstances allant à l'encontre des hypothèses et appréciations mises en place pour établir le niveau des provisions pour la gestion des sinistres, développer les produits, fixer leur prix et calculer les mesures de valeur utilisées pour conduire l'entreprise pourraient avoir des répercussions importantes sur les résultats de l'entreprise et sa capacité à remplir ses engagements.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « transférer ».

5.7.3 Risque stratégique

Des défaillances dans l'appréciation, la gestion et la mise en œuvre des initiatives stratégiques pourraient avoir une incidence négative significative sur le développement de l'entreprise, sur ses résultats ou sur l'atteinte des objectifs stratégiques.

Il en découle des mesures de mitigation de type « réduire » et « transférer ».

Ces risques font l'objet de mesures de mitigation et d'un suivi régulier et constant de la part de la Direction, laquelle informe trimestriellement ou lors d'événement majeur le Conseil d'administration.

6 Evaluation

6.1 Valeur des actifs conforme au marché

La société gère sa fortune de manière à garantir la sécurité de ses réserves, la répartition des risques, un rendement suffisant des placements et la couverture du besoin prévisible de liquidités. Elle veille en premier lieu à assurer la pérennité de la couverture de ses engagements d'assurance figurant au bilan. Elle respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. L'actif est donc réparti entre différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques, assurant une diversification adéquate.

Les fonds de placements d'Epona sont évalués dans la comptabilité générale à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. L'immeuble d'exploitation, est quant à lui classé en immobilisations corporelles et valorisé au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure des actifs d'Epona à fin 2023 en comparaison avec 2022 ainsi que la valeur de marché de chacune des classes d'actifs.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2023	2023	2023	2022
Fonds de placements immobiliers	1 375	0	1 375	1 311
Fonds de placements en titres à revenu fixe	7 359	0	7 359	6 957
Fonds de placements en actions	1 870	0	1 870	1 786
Fonds de placements du marché monétaire	2 790	0	2 790	2 887
Total des placements	13 394	0	13 394	12 941
Liquidités	969	0	969	1 609
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	7 351	- 32	7 383	8 539
Immobilisations	1 626	- 707	2 332	2 443
Créances d'assurance	532	0	532	886
Autres créances	50	0	50	25
Actifs transitoires	173	0	173	132
Total des autres actifs	10 701	- 739	11 440	13 634
Total des actifs	24 095	- 739	24 833	26 575

La réserve latente forcée sur l'immeuble commercial a été estimée à CHF 85'332, la valeur de marché étant supposée égale à CHF 1'600'000. La source d'expertise pour l'établissement de cette valeur de marché a été établie par l'entreprise Domicim en décembre 2019.

Les immobilisations incorporelles ont une valeur de marché nulle, alors que leur valeur statutaire s'élève à CHF 791'915.

La somme des valeurs des actifs conformes au marché s'élève ainsi au 31 décembre 2023 à CHF 24'094'571 et correspond donc à une moins-value de CHF 738'898 par rapport à la valeur statutaire figurant dans les comptes. Le retraitement entre l'actif statutaire et la valeur des actifs conforme au marché entraîne une diminution du total du bilan de 2,9 %, principalement en raison des actifs incorporels.

6.2 Valeur des engagements d'assurance conforme au marché

Le montant total des provisions techniques brutes d'Epona au bilan statutaire à fin 2023 s'élève à CHF 8'511'118.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes provisions techniques en comparaison avec 2022 ainsi que la valeur conforme au marché de chacune des positions.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2023	2023	2023	2022
Report de primes	5 399	0	5 399	5 629
Provisions pour sinistres à payer et ULAE	2 995	- 39	3 033	4 217
Provisions de fluctuation des risques en cours	0	- 78	78	129
Total des provisions techniques	8 394	- 117	8 511	9 975

Le report de primes est calculé informatiquement comme la part de la prime non encore acquise au 31 décembre 2023. Aucun ajustement n'est effectué sur cette position.

Les provisions pour sinistres à payer statutaires sont établies sur la base des triangles de développement statistiques et correspondent à la meilleure estimation possible au 31 décembre 2023 (*best estimate value*). L'ajustement à la valeur de marché est de faible importance étant donné la rapidité de liquidation des sinistres. En moyenne, 98 % des cas sont traités entre leur année de survenance et celle suivant l'année de survenance du sinistre. L'escompte déterminé sur les provisions au 31 décembre 2023 a conduit à une réduction du montant de CHF 38'838, soit 1,3 % des provisions pour sinistres à payer et ULAE brutes de réassurance.

La provision de sécurité et pour fluctuation d'un montant de CHF 78'474 au bilan statutaire a quant à elle été entièrement dissoute au bilan proche du marché.

La valeur des provisions techniques conforme au marché s'élève ainsi à fin 2023 à CHF 8'393'806 et correspond à une moins-value de CHF 117'312 par rapport à la valeur statutaire figurant dans les comptes.

6.3 Montant minimum

Le montant minimum, ou marge sur la valeur de marché, correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille, mais également la liquidation du risque de crédit lié au réassureur, du risque de marché non diversifiable et de l'impact des scénarios. En effet, en cas de reprise de la société par un tiers, celui-ci doit être également indemnisé pour les coûts engendrés par les risques présents en portefeuille.

Le modèle utilisé prend en compte le développement futur des risques en portefeuille en les subordonnant à une grandeur de référence, en l'occurrence ici le développement des paiements futurs des sinistres. Cette méthode s'applique bien à Epona, ses risques étant étroitement liés à la sinistralité effective, et le rapide développement des sinistres illustre la très courte durée des risques auxquels un éventuel repreneur devrait faire face.

Une fois les différents risques développés, ceux-ci sont actualisés selon la courbe des taux sans risque en CHF puis multipliés par le coût du capital, soit 6 %.

En agrégeant les divers éléments, Le montant minimum est de CHF 37'803 dans le cadre du SST à fin 2023 (contre CHF 34'020 à fin 2022). Ce montant est désormais intégré dans la valeur des engagements conforme au marché et n'est plus ajouté au capital cible (ce qui était le cas en 2022).

6.4 Valeur des autres engagements conforme au marché

Il n'y a pas de réserves latentes pour les autres engagements au 31 décembre 2023, et donc aucune différence entre le bilan statutaire et le bilan SST pour ces postes.

Le tableau suivant présente la valeur statutaire des autres engagements en comparaison avec 2022 ainsi que la valeur de marché de chacune des positions.

Montants au 31 décembre en MCHF	Valeur de marché	Ajustement à la valeur de marché	Valeur comptable	
	2023	2023	2023	2022
Dépôts de réassurance cédée	7 383	0	7 383	8 539
Autres dettes nées d'opérations d'assurance	1 674	0	1 674	1 306
Dettes diverses	675	0	675	517
Autres postes du compte de régularisation	295	0	295	252
Total des autres engagements	10 028	0	10 028	10 614

7 Gestion du capital

7.1 Planification du capital

La gestion du capital d'Epona se base sur la planification stratégique trisannuelle du Conseil d'administration, revue chaque année. Par ailleurs, dans le cadre d'ORSA, des scénarios de stress tests sont établis afin de démontrer la capacité de résistance aux événements adverses de la société.

7.2 Fonds propres

Le montant total des fonds propres d'Epona à fin 2023 s'élève à CHF 6'294'691. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes positions en comparaison avec 2022.

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolute	%
Capital	3 861	3 861	0	0 %
Réserves légales issues du capital	3 266	3 266	0	0 %
Report de la perte	- 832	- 1 141	309	- 37 %
Total des fonds propres	6 295	5 986	309	5 %

La différence entre la somme des actifs à la valeur de marché et la somme des engagements à la valeur de marché représente quant à elle un montant de CHF 5'635'300.

L'écart entre ces deux valeurs à fin 2023 représente un montant de CHF 659'391 qui correspond aux ajustements effectués dans l'objectif de déterminer la valeur de marché d'Epona, à savoir la moins-value sur les immobilisations incorporelles pour CHF 791'915, la plus-value latente forcée de l'immeuble commercial pour CHF 85'332, l'escompte sur les provisions techniques cédées au réassureur pour CHF 32'315, la dissolution de la provision de sécurité et pour fluctuation pour CHF 78'475, l'escompte sur les provisions pour sinistres à payer et ULAE pour CHF 38'837 et le montant minimum de CHF 37'803.

8 Solvabilité

Epona applique pour son calcul SST le modèle standard, c'est-à-dire que nous n'utilisons aucun modèle interne pour l'évaluation des risques. Les informations figurant dans ce rapport correspondent à celles qui ont été déclarées à la FINMA et sont encore soumises à un audit prudentiel de la part de la FINMA. Les données ont déjà été validées dans le cadre d'un audit prudentiel effectué par la société d'audit Ernst & Young SA, à Lausanne.

8.1 Résultats principaux du SST

Le quotient SST à fin 2023 s'élève à 186,6 %, soit une augmentation de plus de 20 points, par rapport aux 165,9 % de l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par la hausse du capital porteur de risque en raison du résultat positif sur les placements constaté en 2023, ainsi que par la baisse du capital cible.

8.2 Capital cible

Le capital cible s'élève à CHF 3'016'718 au 31 décembre 2023, en baisse de 5,3 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes composantes du capital cible et des risques de marché et d'assurance en comparaison avec 2022.

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolue	%
Risque sur les nouveaux sinistres	276	358	- 82	- 23 %
Risque de run-off	208	262	- 54	- 20 %
Risque lié aux primes non acquises	108	143	- 35	- 25 %
Risque d'assurance agrégé	466	604	- 138	- 23 %
Risque de taux d'intérêts	601	548	53	10 %
Risque de spread	336	300	36	12 %
Risque sur le marché des actions	835	792	43	5 %
Risque sur le marché immobilier	414	406	8	2 %
Risque de change	415	387	28	7 %
Risque de marché agrégé	1 465	1 381	84	6 %
Risque de crédit	1 200	1 346	- 146	- 11 %
Risques d'assurance, de crédit et de marché agrégés	2 757	2 872	- 115	- 4 %
Scénarios de risques	500	161	339	210 %
Résultat financier attendu	- 190	- 185	- 5	3 %
Résultat d'assurance attendu	- 50	337	- 387	- 115 %
Capital cible	3 017	3 185	- 168	- 5 %

Cette diminution s'explique pour l'essentiel par l'évolution du résultat d'assurance attendu, par la diminution du risque d'assurance en raison de la baisse sensible des provisions pour sinistres et des sinistres attendus pour 2024, ainsi que par la baisse du risque de crédit due à la diminution des provisions cédées à Vaudoise Générale. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse du risque de marché, en raison de l'augmentation des placements financiers, et par l'effet des scénarios qui inclut cette année le scénario de concentration vis-à-vis de la position de Vaudoise Générale.

8.3 Capital porteur de risque

Le montant du capital porteur de risque à fin 2023, soit le capital à disposition pour couvrir l'ensemble des risques représenté par le capital cible s'élève à CHF 5'635'300, en augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes composantes du capital porteur de risque en comparaison avec 2022.

Montants en MCHF	2023	2022	Variation	
			Absolute	%
Valeur des actifs conforme au marché	24 095	25 757	- 1 662	- 7 %
Valeurs des engagements conforme au marché	18 459	20 471	- 2 012	- 11 %
<i>Valeur des engagements d'assurance conforme au marché</i>	<i>8 394</i>	<i>9 795</i>	<i>- 1 401</i>	<i>- 17 %</i>
<i>Montant minimum</i>	<i>38</i>	<i>34</i>	<i>4</i>	<i>11 %</i>
<i>Valeur des autres engagements conforme au marché</i>	<i>10 028</i>	<i>10 642</i>	<i>- 614</i>	<i>- 6 %</i>
Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	5 635	5 285	350	6 %
Capital porteur de risque	5 635	5 285	350	6 %

9 Signatures

Epona, Société d'assurance générale des animaux SA



Julie Besson
Directrice générale



Emilie Guillaume
Directrice financière

Lausanne, le 26 avril 2024

10 Annexes

Les modèles quantitatifs « Résultat de l'entreprise », « Bilan SST individuel simplifié » et « Solvabilité individuelle » sont annexés au présent Rapport sur la situation financière, de même que les comptes annuels audités d'Epona et de la Coopérative.

10.1 Annexe 1 : Modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise »

Rapport sur la situation financière:		Monnaie : CHF ou monnaie du rapport d'activité	
		Indications en millions	
modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »		Incendie, DN, dom. mat.	
		Ex. préc.	Ex. ss revue
1	Primes brutes	14.6	14.3
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-13.2	-13.1
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	1.4	1.2
4	Variations des reports de primes	0.3	0.1
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	-0.3	-0.2
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	1.4	1.1
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.4	0.1
8	Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	1.8	1.2
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-15.1	-11.3
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	13.5	10.1
11	Variations des provisions techniques	-0.1	1.2
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.6	-0.9
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations		
14	Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-1.2	-0.9
15	Frais d'acquisition et de gestion	-5.3	-5.2
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	5.3	4.7
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-0.1	-0.5
18	Autres charges techniques pour propre compte	0.0	0.0
19	Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-1.2	-1.4
20	Produits des placements	0.1	0.8
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-1.7	-0.2
22	Résultat des placements (20 + 21)	-1.6	0.6
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0	0.0
24	Autres produits financiers	0.0	0.0
25	Autres charges financières	0.0	0.0
26	Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	-1.0	0.3
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux	0.0	0.0
28	Autres produits	0.0	0.0
29	Autres charges	0.0	0.0
30	Produits / charges extraordinaires	0.0	0.0
31	Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	-1.0	0.3
32	Impôts directs	0.0	0.0
33	Bénéfice / perte (31 + 32)	-1.0	0.3

10.2 Annexe 2 : Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »		Monnaie : CHF ou monnaie du rapport SST			
Remarques: - Dans la colonne "Clôture ex. préc.", il convient d'indiquer les chiffres du bilan SST au 1er janvier 2023 publiés dans le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2022. - Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il convient d'indiquer les variations ("restatements") du bilan SST au 1er janvier 2023 en raison de la révision de l'OS au 1er janvier 2024. En règle générale, cela ne concerne que la valeur du montant minimum dans le SST 2023. - Dans la colonne "Clôture ex. ss revue" doivent être indiqués les chiffres du bilan SST au 1er janvier 2024 sur la base de l'OS révisée au 1er janvier 2024.		Indications en millions			
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue	
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers	0.0		0.0	
	Participations	0.0		0.0	
	Titres à revenu fixe	0.0		0.0	
	Prêts	0.0		0.0	
	Hypothèques	0.0		0.0	
	Actions	0.0		0.0	
	Autres placements	12.9		13.4	
	Placements collectifs de capitaux	12.9		13.4	
	Placements alternatifs de capitaux	0.0		0.0	
	Produits structurés	0.0		0.0	
	Autres placements de capitaux	0.0		0.0	
	Total des autres placements	12.9		13.4	
	Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0		0.0
		Créances sur instruments financiers dérivés	0.0		0.0
Dépôts découlant de la réassurance acceptée		0.0		0.0	
Liquidités		1.6		1.0	
Part des réassureurs dans les provisions techniques		8.5		7.4	
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)		0.0		0.0	
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)		0.0		0.0	
Assurance directe : assurance dommages		8.5		7.4	
Assurance directe : assurance-maladie		0.0		0.0	
Réassurance active : assurance dommages		0.0		0.0	
Réassurance active : assurance-maladie		0.0		0.0	
Assurance directe : autres affaires		0.0		0.0	
Réassurance active : autres affaires		0.0		0.0	
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations		0.0		0.0	
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations		0.0		0.0	
Immobilisations corporelles		1.6		1.6	
Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis		0.0		0.0	
Immobilisations incorporelles		0.0		0.0	
Créances nées d'opérations d'assurance		0.9		0.5	
Autres créances		0.0		0.0	
Autres actifs		0.0		0.0	
Capital non encore libéré	0.0		0.0		
Comptes de régularisation	0.1		0.2		
Total des autres actifs	12.8		10.7		
Total valeur des actifs conforme au marché	Total de la valeur des actifs conforme au marché	25.8		24.1	
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	9.8		8.4	
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0	
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.0		0.0	
	Assurance directe : assurance dommages	9.8		8.4	
	Assurance directe : assurance-maladie	0.0		0.0	
	Réassurance active : assurance dommages	0.0		0.0	
	Réassurance active : assurance-maladie	0.0		0.0	
	Assurance directe : autres affaires	0.0		0.0	
	Réassurance active : autres affaires	0.0		0.0	
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0		0.0	
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0	
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.0		0.0		
Montant minimum	0.0	0.0	0.0		
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	0.0		0.0	
	Dettes liées à des instruments de taux	0.0		0.0	
	Dettes sur instruments financiers dérivés	0.0		0.0	
	Dépôts résultant de la réassurance cédée	8.5		7.4	
	Dettes nées d'opérations d'assurance	1.3		1.7	
	Autres passifs	0.6		0.7	
	Comptes de régularisation	0.1		0.3	
	Dettes subordonnées	0.0		0.0	
Total valeur des engagements conforme au marché	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	20.4		18.5	
	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	5.3		5.6	

10.3 Annexe 3 : Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »		Monnaie : CHF ou monnaie du rapport SST		
<p>Remarques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la colonne "Clôture ex. préc.", il convient d'indiquer les chiffres SST 2023 publiés dans le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2022. - Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il convient d'indiquer les <i>variations</i> ("Restatements") dans les chiffres SST 2023 en raison de la révision de l'OS au 1er janvier 2024. - Dans la colonne "Clôture ex. ss revue", les chiffres SST 2024 doivent être indiqués conformément à l'OS révisée au 1er janvier 2024. - Ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible": Etant donné que sur la base de l'OS révisée le montant minimum doit être pris en compte dans les engagements du bilan SST, seuls les autres effets sur le capital cible mais pas le montant minimum doivent être indiqués dans la ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible" pour la colonne "Clôture ex. ss revue". Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il faut indiquer les <i>modifications</i> des chiffres SST 2023 en raison de la révision de l'OS. Ces modifications comprennent entre autres le montant minimum qui ne doit plus être pris en considération dans le SST 2023 sur la base de l'OS révisée à la ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible". 		Indications en millions		
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	5.3	0.0	5.6
	Déductions	0.0		0.0
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base	0.0		0.0
	Capital de base	5.3		5.6
	Capital complémentaire	0.0		0.0
	CPR	5.3		5.6
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque technique	0.6		0.5
	Risque de marché	1.4		1.5
	Effets de diversification	-0.5		-0.4
	Risque de crédit	1.3		1.2
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	0.3	0.0	0.3
	Capital cible	3.2		3.0
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		%	%	%
Quotient SST		165%		187%

10.4 Annexe 4 : Rapport de l'organe de révision avec comptes annuels

A l'Assemblée générale d'
**EPONA, Société d'assurance générale
des animaux SA, Lausanne**

Lausanne, le 18 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Vincent Zünd
(Qualified Signature)

Annexes

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- ▶ Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan



EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA

Bilan en CHF

(avant répartition du bénéfice)

ACTIF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Placements			
Actions		5 582	5 585
Autres placements	11	13 388 071	12 935 181
Total des placements		13 393 653	12 940 766
Liquidités		969 016	1 609 056
Part des réassureurs dans les provisions techniques	12	7 383 390	8 539 158
Immobilisations corporelles	8	1 540 128	1 585 341
Immobilisations incorporelles	9	791 916	858 000
Créances sur les preneurs d'assurance	13	448 111	670 456
Créances sur les agents et d'autres intermédiaires		21 289	23 206
Créances sur les entreprises d'assurance		63 018	192 015
Créances nées d'opérations d'assurances		532 418	885 677
Autres créances diverses		49 795	24 860
Autres créances		49 795	24 860
Comptes de régularisation		173 155	131 917
TOTAL DES ACTIFS		24 833 469	26 574 776



EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA

Bilan en CHF

(avant répartition du bénéfice)

PASSIF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Provisions techniques	12	8 511 118	9 975 090
Dépôts résultant de la réassurance cédée		7 383 390	8 539 158
Dettes envers les preneurs d'assurance		1 173 327	1 186 531
Dettes envers les agents et d'autres intermédiaires		15 585	35 644
Dettes envers les entreprises d'assurance		485 248	83 950
Dettes nées d'opérations d'assurances		1 674 160	1 306 125
Autres passifs divers		674 919	516 694
Autres passifs		674 919	516 694
Passifs transitoires		295 192	251 941
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DETTES EXTERNES		18 538 778	20 589 008
Fonds propres			
Capital-actions		3 861 400	3 861 400
Réserve légale issue du capital		3 265 495	3 265 495
Pertes reportées		- 1 141 127	- 166 782
Bénéfice / perte (-) de l'exercice		308 923	- 974 344
Total des fonds propres	15	6 294 691	5 985 769
TOTAL DES PASSIFS		24 833 469	26 574 776



EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA

Compte de résultat en CHF	Notes	2023	2022
Primes brutes		14 308 938	14 716 847
Primes brutes cédées aux réassureurs		-13 128 272	-13 197 746
Primes pour propre compte		1 180 666	1 519 101
Variation des reports de primes	16	124 769	295 684
Variation des reports de primes : part des réassureurs		-206 793	-266 115
Primes acquises pour propre compte		1 098 642	1 548 670
Autres produits de l'activité d'assurance		56 223	50 022
Total des produits de l'activité technique d'assurance		1 154 865	1 598 692
Charges des sinistres : montants payés bruts		-11 307 306	-15 107 256
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs		10 076 199	13 474 740
Variation des provisions techniques	17	1 234 203	-123 344
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	17	-948 975	597 452
Charges de sinistres pour propre compte		-945 878	-1 158 408
Frais d'acquisition et de gestion		-5 174 999	-5 112 024
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion		4 711 096	5 299 177
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-463 903	187 153
Autres charges techniques pour propre compte		-27 727	0
Total des charges de l'activité technique		-1 437 508	-971 255
Résultat d'exploitation		-282 642	627 436
Produits des placements	18	762 612	69 523
Charges financières et frais de gestion des placements	19	-161 150	-1 660 554
Résultat des placements		601 462	-1 591 031
Autres produits financiers		207	1 670
Autres charges financières		-5 810	-2 670
Résultat sur les autres éléments financiers		-5 603	-999
Résultat opérationnel		313 216	-964 594
Bénéfice / Perte avant impôts		313 216	-964 594
Impôts directs		-4 294	-9 750
Bénéfice / Perte		308 923	-974 344

Annexe aux comptes annuels (en CHF)

EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA, Lausanne a été inscrite au Registre du commerce le 3 mai 2021.

En date du 3 décembre 2021, un contrat de transfert de patrimoine a été signé entre Epona société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux et Epona, Société d'assurance générale des animaux SA. Ce contrat définit les modalités de transfert des actifs et passifs, des contrats d'assurance et autres contrats ainsi que des rapports de travail. En date du 10 mars 2022, un avenant au contrat de transfert de patrimoine a été signé, précisant la date d'effet du transfert fixée au 31 décembre 2021.

Le 16 décembre 2021, la société a obtenu une licence pour l'exploitation de l'activité d'assurance. Le démarrage effectif de cette activité a lieu après le transfert de patrimoine, soit dès le 1er janvier 2022.

1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément au Code des Obligations, particulièrement selon les articles de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes (art. 957 à 963b) en vigueur depuis le 1er janvier 2013. En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurances privées (art. 5-6a OS-FINMA) en vigueur à partir du 15 décembre 2015.

Tous les chiffres mentionnés dans les états financiers sont arrondis individuellement.

2 Conversion des monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours de conversion du dernier jour du mois précédent. Les postes du bilan sont réévalués aux cours de change applicables à la date de clôture.

3 Principes d'évaluation

Placements

Les actions sont évaluées au coût d'acquisition diminué des dépréciations jugées nécessaires. Les autres placements sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur de marché dans leur monnaie d'origine puis convertie avec le cours de change de clôture.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles (mobilier) et incorporelles (investissements relatifs à la mise en place et au développement de l'environnement informatique) sont évaluées au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Ces postes sont amortis respectivement sur 4 et 5 ans. Les immeubles d'exploitation à Lausanne sont présentés dans les immobilisations corporelles et sont évalués au coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements linéaires sur 50 ans et des corrections de valeur jugées nécessaires.

Provisions techniques

Le calcul de ces provisions est effectué selon les plans d'exploitation approuvés par la FINMA.

Autres postes de l'actif et du passif

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des amortissements et corrections de valeur nécessaires.

4 Reclassements effectués

Dans le cadre de l'homogénéisation de la présentation des comptes avec celle des entités consolidées dans le Groupe Vaudoise Assurances, certains retraitements ont été effectués dans les comptes comparatifs 2022 :

- les actions détenues en directes de CHF 5'585 ont été portées sur une ligne distincte des fonds de placements en actions ;
- les créances et dettes d'opérations d'assurance ont été modifiées ainsi : nettisation actif-passif d'un même réassureur pour CHF 28'317 ; les primes payées d'avance ont été reclassées en dettes envers les preneurs pour CHF 1'103'619 (précédemment en comptes de régularisation passifs) ; reclassement de CHF 529 vers les autres créances diverses et de CHF 2'245 vers les autres passifs divers ;
- les provisions vacances et heures supplémentaires ont été reclassés en comptes de régularisation passifs pour CHF 108'000 (précédemment en autres passifs divers) ;
- les émoluments pour paiements fractionnés ont été reclassés en primes brutes pour CHF 132'520 (précédemment en autres produits techniques) ;
- les primes encaissées des offices de poursuites ont été reclassés en autres produits techniques pour CHF 4'652 (précédemment en primes brutes) ;
- les frais de sommation refacturés aux clients ainsi que les commissions obtenues des partenaires pour traitement administratif ont été reclassés en frais d'acquisition et de gestion pour CHF 237'261 (précédemment dans autres produits techniques) ;
- les produits et charges relatives au liquidités (intérêts, change) ont été reclassés en autres produits et charges pour un total de CHF -999 (précédemment dans le résultat de placements et frais d'acquisition et de gestion).

Ces reclassements n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice 2022 précédemment publié.

Annexe aux comptes annuels (en CHF)
5 Publication d'informations supplémentaires dans l'annexe, présentation d'un tableau des flux de trésorerie et rédaction d'un rapport annuel (selon art. 961 CO)

La société EPONA, Société d'assurance générale des animaux SA étant détenue par Vaudoise Assurances Holding SA, cette dernière établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (Swiss GAAP RPC). De ce fait, conformément à l'art. 961d CO, l'entreprise renonce aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel.

6 Honoraires versés à l'organe de révision		2023	2022
Prestations d'audit (hors TVA)		77 700	95 380
7 Charges de personnel		3 175 500	2 938 036
8 Amortissements sur immobilisations corporelles		63 670	59 058
9 Amortissements sur immobilisations incorporelles		196 982	172 550
10 Autres données relatives à l'annexe		31.12.2023	31.12.2022
10.1 Sûretés constituées en faveur de tiers Valeurs admises en représentation de la fortune liée pour garantir les engagements vis-à-vis des assurés		13 305 798	13 234 587
10.2 Dettes envers des institutions de prévoyance		386	540
10.3 Engagements conditionnels Leasing (inférieur à 1 an) Leasing (1 à 5 ans)		10 722 231 276	0 11 809
10.4 Emplois à plein temps Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était entre 10 et 50.			
11 Ventilation des autres placements		31.12.2023	31.12.2022
Fonds immobiliers		1 374 909	1 311 352
Fonds d'actions		1 863 961	1 780 392
Fonds d'obligations		7 359 058	6 957 176
Fonds de placements du marché monétaire		2 790 143	2 886 261
Total		13 388 071	12 935 181
12 Provisions techniques au 31.12.2023	Brutes	Réassurances cédées	Nettes
Reports de primes	5 399 224	4 859 301	539 923
Provisions pour sinistres en cours	3 033 420	2 524 089	509 331
Autres provisions techniques	78 474	0	78 474
Total	8 511 118	7 383 390	1 127 728
Provisions techniques au 31.12.2022	Brutes	Réassurances cédées	Nettes
Reports de primes	5 628 993	5 066 094	562 899
Provisions pour sinistres en cours	4 216 835	3 473 064	743 771
Autres provisions techniques	129 262	0	129 262
Total	9 975 090	8 539 158	1 435 932

Annexe aux comptes annuels (en CHF)

13 Créances sur les preneurs d'assurances	31.12.2023	31.12.2022
Créances brutes sur les preneurs d'assurance	903 111	1 020 456
Correctif d'actif	-455 000	-350 000
Total	448 111	670 456

14 Actifs et passifs envers l'actionnaire

Néant

15 Tableau de variation des fonds propres

	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Bénéfices/pertes accumulés	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2021	3 035 000	3 091 951	-166 782	5 960 169
Augmentation de capital	826 400	173 544		999 944
Perte			-974 344	-974 344
Etat au 31.12.2022	3 861 400	3 265 495	-1 141 127	5 985 768
Bénéfice			308 923	308 923
Etat au 31.12.2023	3 861 400	3 265 495	-832 204	6 294 691

16 Variation des reports de primes	2023	2022
Variation des reports de primes bruts	229 769	295 684
Variation du correctif d'actif des créances envers les preneurs d'assurance	-105 000	0
Total	124 769	295 684

17 Variation des provisions techniques d'assurances nettes	2023	2022
Provisions pour sinistres en cours	234 440	540 574
Autres provisions techniques	50 788	-66 466
Total	285 228	474 108

18 Détails des produits des placements ventilés par classe d'actifs	2023	2022
1) Produits des placements		
Fonds immobiliers	20 110	8 704
Actions et Fonds d'actions	34 250	30 143
Fonds d'obligations	30 413	27 852
Fonds de placements du marché monétaire	35 056	2 819
Total	119 829	69 518
2) Plus-values non réalisées		
Fonds immobiliers	50 485	0
Actions et Fonds d'actions	120 876	0
Fonds d'obligations	471 140	0
Fonds de placements du marché monétaire	280	0
Total	642 781	0
3) Plus-values réalisées		
Actions et Fonds d'actions	0	5
Fonds de placements du marché monétaire	2	0
Total	2	5
Total des produits des placements	762 612	69 523

Annexe aux comptes annuels (en CHF)
19 Détails des charges financières et frais de gestion des placements ventilés par classe d'actifs

	2023	2022
1) Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation		
Fonds immobiliers	0	233 449
Actions et Fonds d'actions	38 004	394 375
Fonds d'obligations	11 300	990 615
Fonds de placements du marché monétaire	937	7 036
Total	50 241	1 625 475
2) Moins-values réalisées		
Actions et Fonds d'actions	153	5 072
Fonds d'obligations	82 323	0
Fonds de placements du marché monétaire	0	916
Total	82 477	5 988
Frais de gestion	28 433	29 091
4) Frais de gestion	28 433	29 091
Total des charges financières et frais de gestion des placements	161 150	1 660 554

20 Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date du bilan et celle de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration, soit le 18 avril 2024.



Proposition de report de pertes au bilan (en CHF)

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice de l'exercice	308 923	-974 344
Solde reporté de l'exercice précédent	-1 141 127	-166 782
Solde disponible	-832 204	-1 141 127
Proposition du conseil d'administration :		
Solde à reporter	-832 204	-1 141 127
Total	-832 204	-1 141 127